

SESSION II de l'ALPC

Mise en œuvre de la Déclaration de l'UA sur les questions foncières et les défis en Afrique

Conférence de la Banque mondiale 2018

Introduction

La terre est essentielle pour mettre fin à la pauvreté et aux inégalités, l'agriculture représentant 10% du PIB dans les pays à revenu faible et intermédiaire et employant 45% de la population active totale dans les secteurs formels et informels. La sécurisation des droits fonciers est fortement liée à la paix et à la sécurité ; cohésion sociale, conservation des ressources naturelles et atténuation de l'impact négatif du changement climatique. La gouvernance foncière permet l'appropriation et l'utilisation efficace et effective des terres, la réglementation de la concentration des terres, la fragmentation et l'expropriation, à travers cela garantir la sécurité foncière dans les zones rurales et urbaines ; et améliore l'utilisation productive des terres. Un suivi efficace des terres aux niveaux national, régional et mondial est essentiel pour garantir que les changements dans la gouvernance foncière améliorent les conditions et les opportunités de développement durable pour tous, en particulier pour les groupes vulnérables et ceux qui vivent dans la pauvreté. Le Cadre et les Lignes directrices sur la politique foncière en Afrique (F & G) sont ancrés dans les aspirations continentales que « l'accès équitable à la terre, la sécurité foncière, l'égalité des sexes, l'amélioration de la gouvernance dans le secteur foncier et la réduction des conflits fonciers », sont les aspirations fondamentales du peuple africain qui, ensemble, ouvrent la voie à des moyens de subsistance et à la prospérité.

Le Centre africain sur les politiques foncières (ALPC, anciennement LPI) a dirigé la mise en œuvre de la Déclaration de l'UA sur les questions foncières et les défis qui est ancrée dans le F & G. Cela se fait à travers une série de projets et d'initiatives :

- Établir les mécanismes institutionnels appropriés pour la mise en œuvre à travers le Secrétariat LPI et maintenant l'ALPC.
- Suivi et évaluation de la gouvernance foncière en Afrique (MELA) au niveau des pays
- Intégrer les questions foncières dans les plans nationaux d'investissement agricole
- Réseau d'excellence sur la gouvernance foncière en Afrique (NELGA)

- Défendre l'engagement de l'UA dans une campagne de 30% pour des droits fonciers documentés pour les femmes africaines.

Centre Africain sur les politiques foncières - Établir des mécanismes institutionnels appropriés pour la mise en œuvre

Le Centre Africain sur les Politiques Foncières (ALPC) a été officiellement créé en novembre 2017 en tant qu'établissement successeur du Secrétariat de l'Initiative de Politique Foncière (LPI), qui a fonctionné pendant onze ans dans le cadre du consortium tripartite de l'Union Africaine (UA) de la Banque Africaine de développement (BAD) et la Commission économique pour l'Afrique (CEA). L'ALPC assurera le leadership, la coordination, l'établissement de partenariats et la promotion des politiques de plaidoyer dans la mise en œuvre de la Déclaration de l'UA sur les terres et à l'appui des États membres. L'ALPC décolle d'où le LPI a quitté pour conduire l'agenda continental sur la terre et continuer avec des initiatives en cours telles que le MELA, pour promouvoir une gouvernance meilleure et inclusive de la terre en Afrique dans le cadre du processus de développement efficace de l'économie rurale et de l'augmentation de la productivité agricole.

La séance informera les participants de la transition du LPI à l'APLC et de ses implications pour l'Initiative des politiques foncières.

Suivi et évaluation de la gouvernance foncière en Afrique (MELA) au niveau des pays

La nécessité pour l'Afrique de générer ses propres données sur les terres pour prendre des décisions politiques, mieux contrôler et suivre les objectifs économiques et sociaux, y compris les buts et objectifs de l'Agenda 2063, ne saurait être sous-estimé. Le F & G a noté que les politiques foncières au niveau des pays ont été préparées en l'absence de données de base adéquates sur les conditions foncières en tant que système politique, économique et social intégré. Il reconnaît également que, dans de nombreux pays africains, les données foncières sont encore exploitées manuellement et enregistrées inexactement, tandis que les efforts visant à mettre en place des systèmes d'information foncière efficaces ont été entravés par le manque de ressources adéquates et l'utilisation limitée des technologies modernes.

Pour renforcer la production et l'accès aux données foncières et faciliter le suivi des progrès en matière de bonne gouvernance foncière sur le continent, AU-LPI a lancé en 2017 un projet pilote de partenariat avec l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) sur le suivi et l'évaluation de la gouvernance foncière en Afrique (MELA) - un projet pilote couvrant 12 pays africains pour suivre les progrès dans le développement et la mise en œuvre d'une bonne gouvernance foncière sur le continent.

La session visera à partager la méthodologie / cadre MELA plus large, ainsi que les leçons tirées de l'un des pays pilotes pour suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la déclaration de l'UA sur les questions foncières et les défis en Afrique - Le cas du Madagascar

Défendre la campagne de 30% pour des droits fonciers documentés pour les femmes

Malgré la contribution substantielle des femmes à l'agriculture et à la production alimentaire, les femmes sont désavantagées en termes d'accès, de contrôle et de propriété. Bien que les données disponibles ne permettent pas une évaluation nuancée de l'état actuel de la sécurité foncière des femmes en Afrique, la littérature indique que l'écart entre les sexes est important et varie considérablement entre les pays africains. De plus, l'augmentation de la demande de terres exacerbe les vulnérabilités liées aux terres des femmes. Les droits des femmes ou leurs



intérêts fonciers sont souvent menacés par des dynamiques plus larges telles que la croissance rapide de la population, la dégradation des terres agricoles, l'urbanisation rapide, le changement climatique et les investissements fonciers irresponsables à grande échelle.

Comme le genre est souvent un facteur déterminant de la sécurité foncière, les questions de genre et de droits fonciers des femmes ont été au cœur de l'engagement du Centre africain sur les politiques foncières (anciennement l'Initiative sur les politiques foncières) durant la dernière décennie. Dans sa décision de 2015, le Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement a appelé les États membres à attribuer au moins 30% des droits fonciers documentés aux femmes et à améliorer les droits fonciers des femmes par la voie législative ou au moyen d'autres mécanisme. Les efforts de plaidoyer dirigés par l'ALPC ont également abouti à la décision de l'Union africaine de 2017 qui a renforcé l'objectif de 30%. La décision de 2017 exhorte les États membres à revoir les politiques et programmes fonciers pour faciliter la réalisation de l'objectif de 30% de droits fonciers documentés pour les femmes d'ici 2025.

Traduire l'engagement de 30% dans la pratique nécessite une compréhension nuancée des défis connexes et appelle à des interventions ciblées à plusieurs niveaux. Cela nécessite des politiques complémentaires, des lois équitables en matière de genre, des données fiables, des capacités institutionnelles et des capacités communautaires. L'efficacité de chacune de ces interventions dépend en grande partie de la volonté politique et publique des États.

La session se concentrera sur la campagne de 30% et sur ce qui est nécessaire pour y parvenir, en se concentrant sur la sécurité foncière des femmes.

Intégrer les questions foncières dans les plans nationaux d'investissement agricole

Conformément au Plan de mise en œuvre décennal pour l'Agenda 2063, l'ALPC a dirigé les efforts pour relever les défis de la gouvernance foncière afin de moderniser l'agriculture pour accroître la productivité et la production (Objectif 5 de l'UA). En particulier, l'ALPC a soutenu les efforts déployés par les États membres pour aligner les Plans nationaux d'investissement agricole (PNIA) sur les objectifs de la Déclaration de Malabo sur l'agriculture de 2014. Le projet pilote sur l'intégration de la gouvernance foncière dans les PNIA du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA / PNIA) a été élaboré conformément aux recommandations pour conduire le projet dans les pays aux différentes étapes de la mise en œuvre du PDDAA afin de tirer des leçons utiles et des pratiques prometteuses et de développer les capacités des États membres. Le projet est mis en œuvre en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo (RDC), à Madagascar, au Malawi, au Rwanda et en Tanzanie.

La session mettra l'accent sur les résultats obtenus dans un État membre (Tanzanie) en mettant en évidence des questions telles que les données probantes générées, les plateformes multipartites, les plans d'activités et les besoins en ressources.

Renforcement des capacités pour la gouvernance foncière en Afrique : Le réseau d'excellence sur la gouvernance foncière en Afrique (« NELGA »)

En 2006, l'Union africaine (UA) a mis en place l'Initiative de politique foncière (LPI), mettant ainsi l'accent sur l'urgence de développer des politiques foncières et de renforcer la gouvernance foncière en Afrique. Grâce à ses travaux, le LPI cherche à créer des synergies avec des initiatives mondiales telles que les Directives volontaires sur la tenure responsable



des terres, des pêches et des forêts (VGGT). Bien qu'un nombre croissant de pays font preuve de volonté politique pour réaliser ces initiatives, leur mise en œuvre au niveau des pays n'en est encore qu'à ses débuts. De nombreux pays ont des connaissances, des données, des capacités humaines et institutionnelles insuffisantes pour élaborer, mettre en œuvre et suivre des politiques foncières efficaces. Mettant à profit ce nouvel élan, l'Initiative sur les politiques foncières de l'UA (LPI), le gouvernement allemand (à travers BMZ et GIZ) et la Banque mondiale ont créé conjointement le « Réseau d'excellence sur la gouvernance foncière en Afrique » (NELGA) dans le nouveau Programme de la BMZ / GIZ sur le renforcement des capacités pour la gouvernance foncière en Afrique (SLGA). SLGA vise à contribuer à la mise en œuvre de l'agenda de l'UA sur la terre comme indiqué dans la Déclaration de l'UA sur la terre en (i) établissant un « Réseau d'excellence sur la gouvernance foncière en Afrique » (NELGA); (ii) intégrer la politique foncière dans les stratégies du pays et suivre sa mise en œuvre, (iii) Intégrer des approches innovantes et développer des approches évolutives pour répondre aux contraintes majeures liées aux politique foncière, et (iv) renforcer les capacités de formation, de recherche et opérationnelles dans le secteur de la gestion des terres et de la gouvernance foncière en Afrique.

La séance mettra en évidence les progrès réalisés dans le programme NELGA.

La session est organisée comme suit.

Date : le mercredi 21 mars 2018

Heure : 14h00 - 15h30

Lieu : Auditorium Preston

Président : Prof Paul Tchawa

Sujet (s)

Briefing sur ALPC

Intervenant (s)

Godfrey Bahigwa et Joan Kagwanja

Suivi et évaluation de la gouvernance foncière
En Afrique (MELA)

**Jean Ousmane Camara, Hosaena Ghebru
et Joan Kagwanja**

Réseau d'excellence sur la gouvernance foncière en Afrique (NELGA) **Agnes Mwasumbi et Judy
Kariuki**

Intégrer la terre dans l'investissement agricole national **Moses Kusiluka et Joan Kagwanja**

Défendre la campagne de 30% pour les
Droits fonciers documentés des femmes africaines

Hirut Girma

Méthodologie :

Les présentateurs feront des présentations PowerPoint et les discussions suivront le format régulier de la conférence et viseront à fournir des preuves ou des mises à jour dans la mise en œuvre des différents projets.

Le président de la session modérera le temps requis pour les différentes présentations.

